

3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2008, les écoles du premier degré ont scolarisé 114 500 élèves en situation de handicap dont 10 % dans l'enseignement privé. Alors que les effectifs de l'ensemble du premier degré sont stables, les écoles accueillent 4 800 élèves handicapés de plus que l'année passée (+ 4 %). Cette hausse concerne principalement les élèves souffrant de troubles psychiques (+ 16 %) ainsi que ceux présentant des troubles des apprentissages (+ 13 %). La majorité des élèves handicapés présents dans les écoles souffrent de troubles des fonctions cognitives ou des troubles psychiques (respectivement 41 % et 24 %) [1].

32 % des élèves handicapés scolarisés dans une classe du premier degré bénéficient d'un accompagnement individuel dont un cinquième à temps plein. Cet accompagnement est assuré soit par un assistant de vie scolaire (AVS), soit par une personne recrutée sur un emploi de vie scolaire (EVS) dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou un contrat d'avenir [2]. La majorité des déficients moteurs, des polyhandicapés et des déficients psychiques bénéficient d'un tel suivi contre 15 % seulement pour les élèves présentant une déficience viscérale ou métabolique.

Par ailleurs, 8 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire avec l'aide d'un enseignant spécialisé [3]. Mais il existe de fortes disparités selon les déficiences : parmi les élèves scolarisés individuellement, un tiers des déficients auditifs et un quart des déficients visuels ont bénéficié de ce type de dispositif contre 6 % pour les enfants ayant des troubles psychique par exemple.

Outre ces différentes formes d'accompagnement, les élèves handicapés peuvent bénéficier de matériel pédagogique adapté (financement par l'Éducation nationale), d'aménagement des bâtiments ainsi que de transports spécifiques destinés à faciliter leur scolarisation. Ainsi, 7 % des élèves handicapés ont bénéficié de matériel pédagogique adapté, soit la moitié des déficients visuels, un tiers des handicapés moteurs et un quart des déficients auditifs [4].

Source : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Définitions

■ **Classification des principales déficiences présentées par les élèves :**

- **les troubles des fonctions cognitives** concernent les déficiences intellectuelles ;
- **les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissant du développement (TED) dont l'autisme ;
- **les troubles spécifiques des apprentissages** comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie etc., également le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral ;
- **les troubles des fonctions motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle ;
- **les troubles des fonctions auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage ;
- **les troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- **les troubles des fonctions visuelles** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

■ **AVS individuel.** L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) est chargé de l'accompagnement d'un seul élève. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant (temps plein) ou peut se limiter à certaines périodes (temps partiel).

■ **AVS collectif.** L'auxiliaire de vie scolaire collectif (AVS-CO) est le plus souvent attaché à une classe d'intégration scolaire (CLIS) ou une unité pédagogique d'intégration (UPI) et a pour fonction d'aider l'ensemble des élèves de la classe. Dans l'enquête, sont comptabilisés les élèves bénéficiant d'un soutien particulier et régulier de la part d'un AVS-CO.

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 et 3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans et plus	Total
Troubles des fonctions cognitives	532	1 328	2 478	3 679	5 064	6 709	8 219	9 014	8 879	855	46 757
Troubles psychiques	1 030	2 556	3 368	3 844	3 624	3 492	3 239	3 170	2 263	347	26 933
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	35	159	462	1 050	1 492	1 933	2 395	2 804	2 036	182	12 548
Troubles des fonctions motrices	578	700	769	819	815	867	812	849	444	109	6 762
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	474	517	655	671	665	663	636	607	211	32	5 131
Troubles des fonctions visuelles	128	198	246	338	328	313	359	285	143	36	2 374
Troubles des fonctions auditives	270	370	435	521	529	602	498	524	319	49	4 117
Plusieurs fonctions associées	461	887	1 106	1 197	1 034	950	897	873	709	130	8 244
Autre	96	150	216	199	218	216	191	169	140	21	1 616
Total	3 604	6 865	9 735	12 318	13 769	15 745	17 246	18 295	15 144	1 761	114 482
%	3,1	6,0	8,5	10,8	12,0	13,8	15,1	16,0	13,2	1,5	100

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire					Pas d'accompagnement	Total
	AVS-individuel		EVS-individuel		AVS collectif		
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel			
Troubles des fonctions cognitives	588	3 625	547	3 028	20 146	18 823	46 757
Troubles psychiques	1804	5 714	1 312	4 435	3 493	10 175	26 933
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	111	2 846	91	1 770	1 102	6 628	12 548
Troubles des fonctions motrices	797	1 455	488	987	876	2 159	6 762
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	186	454	153	340	213	3 785	5 131
Troubles des fonctions visuelles	94	384	57	232	222	1 385	2 374
Troubles des fonctions auditives	54	442	30	297	543	2 751	4 117
Plusieurs fonctions associées	633	1 577	468	1 492	1 445	2 629	8 244
Autre	54	236	30	231	72	993	1 616
Total	4 321	16 733	3 176	12 812	28 112	49 328	114 482
%	3,8	14,6	2,8	11,2	24,6	43,1	100

[3] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	Effectifs en scolarisation individuelle	Dont aidés par un enseignant spécialisé	%
Troubles des fonctions cognitives	16 071	1 196	7,4
Troubles psychiques	20 663	1 306	6,3
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	10 388	733	7,1
Troubles des fonctions motrices	5 519	295	5,3
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	4 811	110	2,3
Troubles des fonctions visuelles	1 707	409	24,0
Troubles des fonctions auditives	2 581	861	33,4
Plusieurs fonctions associées	5 649	439	7,8
Autre	1 461	52	3,6
Total	68 850	5 401	7,8

[4] Répartition par déficience des élèves handicapés du premier degré scolarisés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté		Total
	Oui	Non	
Troubles des fonctions cognitives	848	45 909	46 757
Troubles psychiques	431	26 502	26 933
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	1 670	10 878	12 548
Troubles des fonctions motrices	2 034	4 728	6 762
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	185	4 946	5 131
Troubles des fonctions visuelles	1 111	1 263	2 374
Troubles des fonctions auditives	1 077	3 040	4 117
Plusieurs fonctions associées	788	7 456	8 244
Autre	38	1 578	1 616
Total	8 182	106 300	114 482
%	7,1	92,9	100,0